

Déclaration de l'Association des Régions de France pour Copenhague

Le réchauffement du système climatique ne fait aucun doute, et l'activité humaine en est l'une des principales causes. Son impact se fait déjà ressentir en différents points du globe, notamment par la multiplication des catastrophes climatiques.

Le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC), qui représente plus de 2 500 scientifiques du monde entier (prix Nobel de la paix en 2007), indique dans son dernier rapport que ce processus s'accélère. Comme l'a souligné son Président, Rajendra Pachauri, devant l'ONU le 22 septembre 2009, ce dérèglement climatique aura des conséquences encore plus rapides que prévues, et deviendra imprévisible et incontrôlable. Il frappera d'une manière disproportionnée certaines des régions les plus pauvres du monde, entraînant une insécurité alimentaire croissante et la multiplication des flux des réfugiés climatiques.

Limiter le réchauffement de la planète à 2 degrés Celsius

Du 7 au 19 décembre 2009, la communauté internationale va se retrouver à Copenhague, pour négocier le nouveau régime mondial de lutte contre le changement climatique donnant suite à la 1ère période d'engagement prévue dans le Protocole de Kyoto.

Pour contenir un emballement de la mécanique climatique, il est absolument nécessaire de limiter le réchauffement planétaire en dessous de +2°C par rapport à la période préindustrielle. Ce seuil des +2°C, reconnu par l'UE depuis 1996, a été récemment endossé par le G8 (dont l'administration Obama), au cours du Sommet d'Aquila, en juillet 2009. Tenant compte des dernières données scientifiques, les experts préconisent maintenant de contenir le réchauffement mondial largement en dessous de 2 degrés, soit de l'ordre 1,5°C.

L'objectif implique concrètement une réduction des émissions mondiales d'au moins 80% d'ici 2050 par rapport à 1990 dans les pays industrialisés, et 50% en moyenne mondiale.

Le gouvernement français s'y est engagé depuis 2004, en annonçant la réduction par 4 de ses émissions d'ici 2050 (objectif facteur 4).

Pour leur part, certains pays en développement, notamment émergents (Chine, Brésil, Afrique du Sud, etc.) devront adopter des actions quantifiables, afin de réduire leurs émissions par rapport à leur scénario « laisser faire » de développement.

Les Etats membres de l'UE en 2008 se sont donnés comme objectif collectif de moyen terme de réduire unilatéralement de 20% leurs émissions d'ici 2020, et de -30% si un accord international ambitieux est adopté à Copenhague.

Porté par de nombreuses ONG, l'initiative « L'Ultimatum climatique »¹ préconise une réduction de 40% d'ici 2020 de nos émissions nationales par rapport à 1990. Cet appel a été relayé par plusieurs collectivités locales, dont des Régions françaises.

L'accord devra prendre en compte les situations et enjeux des différents groupes de pays et construire une plus grande solidarité à l'échelle planétaire.

Le nouveau régime climatique sur l'après-2012 qui sera négocié à Copenhague devra s'articuler autour de 3 axes essentiels et indissociables :

1/ l'adoption d'engagements chiffrés et contraignants de réduction pour les pays industrialisés, dont la France et l'UE, d'ici 2020 par rapport à 1990, permettant une réduction collective de l'ordre de 80% d'ici 2050 ;

2/ l'engagement ferme des pays développés d'allouer des ressources additionnelles pour aider les pays en développement à se développer selon un schéma de développement sobre en carbone, à s'adapter aux impacts des changements climatiques, et à lutter efficacement contre la déforestation ;

3/ L'engagement par les pays émergents à limiter la croissance de leurs propres émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

Les collectivités territoriales dont les Régions, sont en première ligne pour la conduite des mesures concrètes.

Selon le secrétaire exécutif de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), entre 50% et 80% des actions concrètes en faveur d'une réduction des gaz à effet de serre, et quasiment 100% des mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique sont conduites à un niveau infra étatique.

Le PNUD, Programme des Nations Unies pour le Développement, a lancé le programme « approche territoriale du changement climatique » qui encourage les transferts de compétences et de technologies non polluantes du Nord vers le Sud par des partenariats de Régions.

Le secrétaire général des Nations Unies, M. BAN KI-MOON a décidé de soutenir le principe de reconnaissance du rôle des Régions et des Villes dans la lutte contre le changement climatique à l'occasion de la conférence de COPENHAGUE. Ce principe de reconnaissance est également soutenu par le groupe Afrique de la CCNUCC, ainsi que par le Premier Ministre François FILLON.

¹ www.copenhague-2009.com

Les collectivités territoriales disposent, à travers les activités qu'elles gèrent (transports, déchets, distribution d'énergie...) et les décisions qu'elles prennent en matière d'aménagement et d'urbanisme, d'un important levier d'action sur les émissions de gaz à effet de serre. Elles ont depuis plusieurs années déjà consacré d'importants moyens pour réduire ces émissions et développé les politiques alternatives, davantage respectueuses de l'environnement. L'action des régions en faveur du développement des transports collectifs (TER) et des moyens de circulation autres que la voiture en est une parfaite illustration.

Dans ce contexte à la fois national et mondial, les Régions de France :

Assument leur part de responsabilité face au changement climatique et décident d'orienter toutes leurs actions en conséquence.

Soulignent la nécessité d'anticiper plutôt que de subir, et relèvent que les coûts de cette anticipation aujourd'hui sont infiniment plus faibles que ceux de la réparation des dégâts dans les décennies à venir².

Tiennent compte des dernières données scientifiques qui revoient à la baisse la limite supportable du réchauffement, couramment estimé maintenant à 1,5°C, et s'associent à la campagne « l'ultimatum climatique » pour une réduction de 40% d'ici 2020 des émissions des pays de l'UE.

Souhaitent que le rôle des Régions, Villes et territoires dans la lutte contre le changement climatique soit explicitement pris en compte par les Etats dans le cadre des négociations.

Demandent au Gouvernement français, à la présidence de l'Union Européenne et à la commission européenne de soutenir ce principe de reconnaissance du rôle des collectivités.

Affirment la capacité des Régions, qui le démontrent chaque jour, à conduire des politiques concrètes, cohérentes et efficaces, de par leur taille et leurs compétences, en matière de lutte contre le réchauffement climatique et pour un développement durable.

Veulent pouvoir assumer clairement ces compétences pour en faire des outils concrets contre le réchauffement global :

- en aménageant le territoire de façon durable,
- en développant les transports collectifs et notamment ferrés
- en encourageant la recherche et l'économie vertes,
- en faisant des lycées les moteurs et les vitrines de l'éco-construction et de la maîtrise de l'énergie,
- en encourageant les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables mises en œuvre par les citoyens,
- en développant la formation professionnelle pour tous vers les savoir-faire et les techniques propres et sobres en énergie.

Demandent que soit engagé avec le gouvernement un travail de définition sur l'adéquation des moyens institutionnels, juridiques et financiers accordés aux Régions pour combattre efficacement le réchauffement global à l'échelon local en concertation avec les autres collectivités locales.

Souhaitent développer des politiques globales territorialisées contre le réchauffement global et le changement climatique en lien avec l'Union Européenne.

Les Régions de France tiennent à souligner que la lutte contre le réchauffement global et le changement climatique doit être articulée avec la réduction des inégalités planétaires, la protection des ressources naturelles et de l'environnement, et doit viser l'amélioration de la qualité de vie de tous.

² Rapport Stern, 2006

Elles affirment en conséquence la volonté d'inscrire leur action dans une politique globale de développement durable conjuguant efficacité pour répondre aux besoins de l'humanité, renforcement des solidarités, respect de l'environnement et exigence démocratique.